Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20250318-2025_DECA_08-DE
Reçu le 20/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 18 mars 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 14
Procurations : 3
Nombre de votants : 14
Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 18 février 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-08

Évolution des ressources et charges prévisibles pour 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Étaient présents : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire, M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Jean-Paul LYONNET, Guy PEYRARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : /

Procurations :
M. Jean-Marc BOYER donne procuration à Mme Christiane MOSNIER, M. Olivier CIGOLOTTI donne procuration à Mme Sophie COURTINE, M. Pierre LIOGIER donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

Titulaires Excusés :
MM Michel BRUN, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps - LCL Hélène JURY, Médecin-chef - LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier - ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaires excusés : LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier.

Suppléant présent :
Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2 - LTN Laurent MAYER, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistaient également à la séance :
Lieutenant-colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major - Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances – M. Emilien DUBOEUF, chef du service infrastructures – Mme Julie DUMAS, assistante de gestion service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Mme Elisabeth PARET, CDL / DGFIP.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20250318-2025_DECA_08-DE
Reçu le 20/03/2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-08 : Évolution des ressources et charges prévisibles pour 2025

L'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que la contribution du Département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport, en cohérence avec les objectifs fixés par les lignes d'orientations telles qu'arrêtées par le conseil d'administration par délibération n° 2022-26 du 4 octobre 2022, s'inscrit dans un contexte de nécessaire stabilisation des dépenses de nature à contraindre l'établissement public en fonctionnement mais aussi à limiter les acquisitions aux seuls investissements prévus par le PPI.

S'agissant des ressources, elles s'établissent à 32 729 913 € (= 33 952 111 € - 1 222 198 € de RAR) dont :

- 10 292 257 € en investissement en cohérence avec le financement prévisionnel du plan pluriannuel d'investissement se répartissant comme suit :
  - 50,30 % par le SDIS (Dotations aux amortissements, excédent de fonctionnement capitalisé, solde cumulé de la section d'investissement, vente de matériels réformés) ;
  - 28,73 % par le Département (Convention pluriannuelle de soutien à l'investissement) ;
  - 15,81 % par l'État (FCTVA, pacte capacitaire) ;
  - 2,44 % par l'Europe (FEDER) ;
  - 2,72 % de recettes autres.
- 22 437 656 € en fonctionnement soit une augmentation de 1,42 % par rapport à 2024 répartis comme suit :
  - 9 970 506 € de contribution des communes et EPCI en augmentation de 1,8 % en indexation sur l'indice des prix à la consommation 2024 ;
  - 10 700 000 € de contribution du Département en augmentation de 3,69 % intégrant notamment les participations complémentaires perçues sur 2024 et la dynamique de la TSCA ;
  - 1 767 150 € de recettes autres.

S'agissant des charges, elles s'établissent à 28 762 350 € (= 33 952 111 – 5 189 761 € de RAR) dont :

- 6 324 694 € en investissement pour 6 389 093 € prévus au PPI 2023 – 2027 adapté en 2024 ;
- 22 437 656 € pour les dépenses en fonctionnement qui se répartissent comme suit :
  - 4 536 830 € (4 476 759 € en 2024) au chapitre 011 ;
  - 14 081 306 € (13 756 063 € en 2024) au chapitre 012 qui connait une augmentation liée à :
    - L'augmentation des taux de cotisations de 3% sur la CNRACL et de 1 point sur les cotisations URSSAF pour un montant de 160 000 € ;
    - Le recrutement d'un SPPNO dans le cadre du PPR 2024 – 2027 pour un montant de 45 000 € ;
    - L'augmentation de la PFR pour un montant de 60 000 € ;

AR Prefecture

043-284300019-20250318-2025_DECA_08-DE
Reçu le 20/03/2025

- Le GVT pour un montant de 56 000 €.

NB : Le tableau des effectifs pour l'année 2025 est annexé au présent rapport.

- 3 185 350 € au chapitre 042 qui connait, en bénéfice de la révision des durées d'amortissement en cohérence avec les durées d'utilisation prévisibles ainsi que de la réforme des casernes dont le SDIS n'avait plus l'usufruit, une stabilité malgré les opérations à venir de réintégration des casernes inscrites au compte 23 (immobilisations en cours) et non basculées au compte 21 alors même qu'elles sont en service depuis plusieurs années.
- 400 811 € au chapitre 66 qui connait une diminution de 60 K € liée à la baisse des taux d'intérêts ;
- 233 359 € sur les autres chapitres de la section de fonctionnement qui connaissent une augmentation de 13 000 € liée essentiellement à des créances non récupérables.

Ces augmentations de dépenses dans la section de fonctionnement sont contenues grâce à une recherche constante de la maitrise des coûts (recentrage de l'activité opérationnelle, travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments, mise en cohérence de l'actif avec l'inventaire, optimisation de l'emploi des effectifs permanents …).

À l'unanimité, les membres du conseil d'administration délibèrent en faveur de l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2025.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

AR Prefecture

043-284300019-20250318-2025_DECA_08-DE
Reçu le 20/03/2025

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 31/12/2025

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de paies budgétées	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			**106**		**106**	**106**	**0**
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	0
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	9	0 (3)	0	0	0
Commandant	A			7	7	7	0
Capitaine	A			2	2	2	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	13	5	5	5	0
Lieutenant de 1ère classe	B			3	3	3	0
Lieutenant de 2ème classe	B			5 (3)	5	5	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	59	30	30	30	0
Sergent	C			29	29	29	0
Caporal-chef	C	CAPORAUX	23	8	8	8	0
Caporal	C			15 (2)	15	15	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			**3**		**3**	**3**	**0**
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	0
Médecin hors classe	A			1	1	1	0
Médecin classe normale	A			0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			1	1	1	0
Pharmacien classe normale	A			0	0	0	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
		Total SPP	**109**		**109**	**109**	**0**
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			**23,0**		**23,0**	**23,0**	**0**
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Attaché	A			1	1	1	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	6	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B			2	2	2	0
Rédacteur	B			3	3	3 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	16	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C			4	4	4	0
Adjoint administratif	C			4	4	4	0
4) FILIERE TECHNIQUE			**20**		**20**	**19**	**0**
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	A			1	1	0	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	3	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B			1 (1)	1	1	0
Agent de maitrise principal	C	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	13	3 (1)	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			5	5	5	0
Adjoint Technique	C			5	5	5 (4)	0
		Total PATS	**43**		**43**	**42**	**0**
5) EMPLOIS NON CITES			**2**		**2**	**2**	**0**
Apprentis	C		2		2	2	0
6) EMPLOIS NON CITES CONTRACTUELS			**1**		**0**	**1**	**0**
Ingénieur informatique	A		1		0	1	0
Adjoint technique	C		0		0	0 (4)	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	**152,0**		**152,0**	**152,0**	**0**

(1) Promotion de M. JOLIVET au grade de technicien au 01/03/25
(2) Création de 2 postes de caporal SPP dans le cadre du PPR dont 1 autofinancé
(3) Transformation d'un poste de lieutenant-colonel en lieutenant de 2ème classe
(4) Recrutement Mme DARNE (ancienne contractuelle)
(5) Rédacteur Mme VEDEL détachée à l'Etat n'est pas comptabilisée